

Procès-verbal (PV) de la séance du 26.06.2014 aux Bas-Monts

Présidence : M. Christian Dupertuis

Secrétaire du conseil communal : M. Jean-Marc Mayor

Le Président **M. Christian Dupertuis** ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité, Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale, ainsi que M. S. Ruby, Boursier communal.

Dans les rangs du public, il salue M. D. Gamboni, responsable du Service Technique et relève la présence de M. M. Oran, Député.

Les députés suivants se sont excusés : M. Guy-Philippe Bolay, Mme C. Calpini, M. C. Modoux, M. E. Sonnay.

Mme N. Brissot représente "le Régional".

Point 1 :

Appel

Avec 40 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes arrivées après l'appel : 4

Personne arrivée en fin de séance : 1

Personnes excusé-e-s : Mme A.-F. Bernet, M. G. De Pierri, M. Ph. Fardel, M. M.-E. Favre, M. M. Gamboni, M. Ch. Guerin, M. F. Guth, M. M. Henchoz, M. F. Michaud, M. E. Monsutti, M. J.-M. Pasche, M. Ch. Rasch, M. O. Rodondi, M. F. Velo, Mme A. Zoia.

Acceptation de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1 **Appel**
Acceptation de l'ordre du jour
Acceptation du procès-verbal du 8 mai 2014
- 2 **Communications du Bureau du Conseil**
- 3 **Communications de la Municipalité**
- 4 **Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**
Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)
- 5 **Préavis N° 08/2014 Comptes communaux 2013**
Rapport de la Commission des Finances

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mme L. Boujon, Mme C. Juillerat, M. M. Henchoz, M. J.-M. Pasche

- 6 **Préavis N° 09/2014**
Rapport de Gestion pour l'exercice 2013
Rapport de la Commission de Gestion

Commission de Gestion : M. J.-P. Chapalay, Président, Mme De Watteville, Mme V. Rodondi, M. C. Marrel, M. F. Zurcher

- 7 **Election du Bureau**
- 8 **Divers et propositions individuelles**

Acceptation de l'Ordre du jour : accepté à la majorité moins 1 abstention

Acceptation du Procès-verbal du 08.05.14 :

Mme V. Rodondi demande la correction de l'orthographe de M. Chapalay (p.4). Il en est pris note et le secrétaire s'excuse auprès de l'intéressé.

Vote : le PV est accepté à la majorité moins 5 abstentions.

Point 2 :

Communications du Bureau du Conseil

Le président n'a pas d'annonce particulière, mais remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont préparé ce Conseil aux Bas-Monts, ainsi que pour le souper qui suivra. Il demande à l'assemblée de les applaudir chaleureusement, ce qui est fait !

Point 3 :

Communications de la Municipalité

En préambule, **M. Le Syndic G. Muheim** remercie également tout le personnel communal qui a organisé et préparé cette soirée.

Pour les communications de la Municipalité, voir le document annexé

Point 4 :

Communications de la CCU et de la CCAR

Il n'y a pas de communication

Point 5 :

Préavis N° 08-2014 Comptes communaux 2013

Rapport de la Commission des Finances

Comme tous les membres du CC ont reçu préalablement ce document, le Président propose de ne pas en refaire lecture, sauf si quelqu'un le demande.

Il passe ensuite en revue ce document page par page.

M. J.-C. Favre, p. 2 N° 3186 Primes d'assurances RC choses incendie. Constate une forte baisse du montant par rapport aux comptes 2012, particulièrement par rapport aux comptes 2013. Sommes-nous toujours convenablement assurés ?

M. le Syndic : nous avons des décomptes qui nous parviennent après des périodes d'assurance. Si nous n'avons pas eu de sinistre, nous recevons une rétrocession. Comme nous n'avons pas eu besoin de cette assurance, nous avons reçu une somme, mais ce ne sera pas toutes les années...

M. J.-C. Favre, p. 7 N° 4520.00 Collect. publ. fds pereq. trsp + route. Pourquoi de telles différences entre les comptes 2012 et le budget 2013 ?

M. le Syndic : nous ne pouvons rien négocier avec l'Etat sur la péréquation, sur la solidarité intercommunale ni sur la facture sociale. En fait, au budget, vous avez toujours un chiffre qui émane des comptes de l'exercice bouclé précédent. Pour 2013, ce ne sont pas les comptes 2012, mais ceux de 2011. C'est ce chiffre qui est reporté sur la fiche de péréquation que nous reproduisons intégralement dans nos budgets puisque ça ne touche pas que les charges, mais également les recettes et qu'il doit y avoir un équilibre entre le montant de nos recettes et la participation à cette péréquation.

Comme noté dans le préavis, nous provisionnons CHF 800'000,00 par rapport aux "trop bons" résultats 2013, pour couvrir le complément éventuel à devoir reverser à la péréquation.

M. P. Girard, p. 5 N° 4040.00 Impôts sur droits de mutation. Relève également la différence entre les montants du budget 2013 : CHF 829'000,00 et les comptes 2013 : CHF 538'000,00. Avons-nous une baisse importante des droits de mutation sur notre commune ?

M. le Syndic : Les recettes sont également inscrites en fonction du résultat de l'exercice précédent bouclé. Nous avons CHF 829'550.00 de recettes en 2011 et évidemment, lorsque nous avons fait le budget 2013 courant 2012, nous n'avons pas encore les résultats, donc, nous avons d'un côté des montants de charges qui sont en diminution et de l'autre des recettes qui le sont également. Mais cela ne change rien au résultat final. A ce stade, lorsque nous inscrivons ce chiffre, il n'est pas basé sur le marché mais sur le résultat comptable de l'exercice précédent.

Si nous voulions faire notre propre calcul de la péréquation, nous devrions prendre en considération les chiffres de 318 communes, personne ne le fait parce que c'est impossible à faire.

M. P. Girard : quel est votre sentiment ? avons-nous une diminution des achats-ventes sur notre commune en 2013 ?

M. le Syndic : par rapport au résultat 2013, évidemment, nous avons un chiffre inférieur à 2011. Mais il faut reprendre le chiffre 2012 pour cette comparaison où nous avons CHF 641'000,00 et nous sommes à CHF 540'000,00. Nous observons une stabilisation, plutôt qu'une baisse. Rappelez-vous qu'il y a eu une très grosse opération immobilière sur Belmont à la rte du Burenoz. Les deux immeubles qui ont été construits et vendus en PPE ont eu sur un ou deux exercices des effets importants en droits de mutation.

M. D. Berard : il est indiqué dans les rapports de gestion et dans les commentaires, qu'une société de gérance s'occupe de percevoir les loyers des différents bâtiments de la commune. Est-ce que les loyers qui sont inscrits dans les rubriques concernées sont des revenus bruts avec une facture de la gérance qui se trouve dans un autre compte ou s'agit-il directement de revenus nets ?

M. le Syndic : ce sont des montants bruts; ce sont les montants encaissés en loyers réels. La facturation se trouve dans le compte N° 300 p. 8 où vous avez un total de CHF 5'309,05 pour les frais de gérance.

Mme H. Pinto, p.11 N° 3120.00 Achat d'électricité, eau pour le refuge des Bas-Monts : constate une forte augmentation; pour quelle raison ? y a-t-il eu des fuites d'eau ?

M. le Syndic : ce sont des résultats de facturation. Ces chiffres ne nous ont pas particulièrement interpellés. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de fuite particulière; peut-être un usage plus intensif en période de location ? je rappelle que le refuge a un chauffage électrique; donc, s'il est beaucoup utilisé lorsque les températures sont moins clémentes, il est vrai que la facture augmentera... C'est la seule explication possible : une augmentation de l'utilisation du chauffage électrique.

M. J.-C. Favre, p. 27 N° 3521.00 Participation à la sécurité Est-Lausannois : constate une diminution de la charge d'environ 20% par rapport à 2012; quelle en est la raison ?

M. le Syndic : la réponse se trouve dans le compte N° 4370.00. Ce sont des montants nets. La participation est brute, dont à déduire les amendes encaissées, sauf erreur 1,6 million, si j'ai bien lu les journaux. La décision a été prise de facturer au net plutôt que de le faire au brut. Il est toujours difficile d'expliquer qu'on n'allait pas facturer pour CHF 1'091'000.00 d'amendes.

M. J.-C. Favre, p. 35 N° 3140.00. et 3141.00: à quoi se rapportent ces deux comptes ?

M. le Syndic : lorsque nous avons une petite fuite, par exemple un mètre de tuyau, c'est de l'entretien de réseau. Lorsque nous avons des fuites qui nous obligent à ouvrir plus que quelques mètres, nous allons relativement loin dans les travaux, car lorsque une conduite saute à un endroit, il y a de fortes chances qu'une rupture se produise à 5 ou 10 mètres plus loin. Dans ce cas, nous faisons un entretien élargi, qui devient un investissement. Dès lors, ce type de travaux devient un investissement d'extension de réseau et parallèlement, ou trouverez une activation sur le compte N° 4273.00. Cela signifie qu'une partie de ces travaux d'extension fait partie du réseau qui est amorti sur une période de 30 ans. Autrement, vous faites "exploser" le prix du m3 dans l'année si vous avez eu beaucoup de travaux de ce genre. L'entretien touche le fonctionnement; l'extension touche le bilan avec un amortissement sur 30 ans. Nous avons eu en 2013 des travaux très importants, sans avoir en contrepartie une forte augmentation des pertes. Quelque part, on paie toujours...

Une extension du réseau est un investissement avec un amortissement. Lorsque nous faisons des recettes extraordinaires, comme les taxes de raccordements des nouveaux immeubles, dans ce cas, nous encaissons des montants relativement conséquents et nous les portons directement en déduction du compte de Bilan qui est à amortir. Nous avons en fait un système de "vases communicants" tout en essayant de garder une

charge à amortir la plus raisonnable possible, étant entendu que le réseau d'eau aura toujours de telles charges; par définition, les réseaux d'eau ont tendance à avoir des fuites qu'il s'agit de circonscrire rapidement avant de devoir payer cher le m3.

M. J.-C. Favre : nous avons donc eu des frais et dépenses pour environ 1/4 de million placés sur un compte d'investissement et amortis sur un certain nombre d'années sur le compte N° 4390.00.

Comme il s'agit de montants importants, ne devraient-ils pas faire l'objet de préavis "à postériori" ?

M. le Syndic : la pratique varie de commune en commune, A Belmont, c'est une pratique que nous utilisons depuis 30 à 40 ans.

Nous portons un montant prévisionnel au budget, puis c'est la réalité des coûts qui est prise en considération, parce que l'on ne peut pas différer une réparation... On pourrait imaginer valider à postériori. Ce n'est pas une pratique à Belmont. Elle se fait dans certaines grandes communes avec des préavis pour des dépenses extrabudgétaires.

M. J.-C. Favre : c'est surtout le montant prévisionnel qui est très différent du montant réel.

M. le Syndic : c'est impossible à prévoir, ou alors pendant quelques années, vous allez nous demander de "booster" ces montants, puis par la suite nous demander de les justifier.

M. P. Girard, p. 37 N° 4351.00 Taxes pour énergies renouvelables de CHF 21'000,00 qui représentent un revenu pour la commune. Considérerait plutôt que lorsqu'un particulier investissait dans les énergies renouvelables, il bénéficiait d'une subvention ?

M. le Syndic : le CC a voté il y a quelques années la taxe sur l'éclairage public et la taxe sur les énergies renouvelables. L'engagement que nous avons pris vis-à-vis de vous et qui est maintenu, consistait à dire qu'il s'agissait de centimes sur chaque kW/h et de francs au final pour les abonnés. Nous avons également déclaré que nous allions utiliser cette somme pour une installation réalisée au profit de la collectivité locale. Actuellement, nous avons un projet avec Pully et Paudex, qui est la fameuse mini centrale hydro-électrique le long de la Paudèze.

Il ne s'agit pas de la taxe que vous payez au Canton. Pour nous, c'est un produit qui est porté au Bilan et qui, au moment où le Conseil décidera - cela fera l'objet d'un préavis -, constituera la somme provisionnée pour la participation de la Commune. Pour nous, je rappelle qu'à l'époque, dans le plan de législature, nous parlions d'un élément didactique. Les énergies renouvelables, avec les montants que l'on encaisse à Belmont par rapport à 3'600 habitants, sont trop faibles pour en faire un élément qui marque les esprits. Par contre, une mini centrale hydro-électrique marque l'évènement vis-à-vis des enfants comme des adultes.

M. J.-P. Favre, page verte 2, N° 366 Aides individuelles : demande la raison de la différence entre les montants budgétés en 2013 CHF 196'700,00 et comptabilisés CHF 289'279,00. Qu'est-ce qui a généré ce supplément d'aides ?

M. le Syndic : propose de transmettre l'information avec un autre document. Ce dernier a été imprimé à l'extérieur. Les anciens auront constaté qu'il n'y avait rien sur les pages de gauche, alors que nous avons travaillé sur les documents imprimés par la commune. Nous venons de nous en rendre compte, nous n'avons pas contrôlé; il y a eu un "bug"...

Vous allez recevoir une liste en format électronique avec les chiffres, les N° de comptes et les commentaires. Nous y joindrons la réponse.

M. le Président C. Dupertuis ouvre ensuite la discussion en ce qui concerne le Préavis lui-même

M. J.-C Favre p.12, point 9.3 dernière ligne : suggère qu'il faut lire 31.12.2013 et non 31.12.2113.

M. J.-C. Favre p.13, Evolution du poste 9144.01 + 03 "Réseau d'eau et réservoir" : demande si le point 03 n'est pas amorti ?

M. le Syndic : confirme, le point 03 concerne le réservoir et il est amorti.

M. J.-C. Favre : observe que les investissements augmentent régulièrement d'année en année, avec divers travaux : le collège, la Maison Pasche, l'auberge communale, etc. Il considère comme important de connaître un ordre de grandeur pour les investissements prévus en 2014. Il constate que tout n'est pas payé pour le collège et que nous avons encore beaucoup de sommes à payer cette année. Demande si au final, nous allons avoir une charge d'investissement à rajouter à la dette de la commune et si nous avons une idée du montant que cela représente ?

M. le Syndic : lui répond qu'il trouvera la réponse à sa question dans les pages roses, dernière page du budget 2014. Le détail des investissements prévus est décrit par nature. En plus, cette année, nous vous avons présenté notamment le parking d'Arnier, avec un montant relativement important ainsi qu'un Eco-point.

Les Eco-points trouvent leur financement par la taxe fixe de CHF 86,00 que les habitants qui ne sont pas en âge de retraite, qui ont plus de 18 ans révolus et qui ne sont pas aux études ont payé pour 2014.

M. J.-C. Favre : constate que nous aurons un niveau de dettes, et cela dépend des chiffres de cette année, d'environ CHF 28 millions en fin d'année. Montant relativement important au niveau de la dette par habitant. Considère qu'il faut que l'on fasse attention à ne pas rajouter des objets en acceptant trop de préavis qui impliquent des investissements importants ces prochains temps.

M. le Syndic : précise que nous allons entrer dans une phase de désendettement. La Municipalité a une vision claire sur les rentrées, sur les charges d'investissements nécessaires, sur la balance entre le disponible et le besoin en remboursements. Nous sommes au terme des grands investissements. Nous savons que des travaux à la STEP sont prévus, mais dans de nombreuses années. C'est un autre sujet qui sera abordé d'ici 10 à 15 années.

L'important, c'est de savoir quelle est la marge d'autofinancement. Cette marge d'autofinancement, vous l'avez constaté, est supérieure à ce qui était prévu au niveau du budget, ce qui a d'ailleurs permis de moins emprunter que ce que nous avons imaginé nécessaire pour les investissements : collège, Maison Pasche, auberge communale... On craignait cette année 2013 lors de la discussion du budget; c'était vraiment une année "serrée", avec une ceinture prête à "péter", mais elle a tenu et nous avons eu d'heureuses surprises au niveau des recettes, de l'ordre de 2,3 millions. Nous avons aujourd'hui l'assurance d'une augmentation pérenne de nos recettes fiscales de l'ordre d'un million. Nous pouvons considérer que la marge d'autofinancement permettra non seulement de procéder annuellement à des remboursements de l'ordre d'un à 1,5 million au niveau des échéances de prêts, mais parallèlement assurer les investissements nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Il s'agit vraiment d'un cycle de désendettement, comme l'a fait remarquer un membre de la CF.

La structure de la dette est d'une part saine et d'autre part les taux auxquels nous avons souscrit pour des emprunts à très long terme, à moins d'une déflation (une autre sorte de crise qui pourrait nous guetter un jour), la commune placera un jour de l'argent qu'elle pourra thésauriser pour rembourser lorsque l'on arrivera à l'échéance des prêts. Cela porte jusqu'en 2033; on ne sera peut-être plus tous là, mais on peut se donner rendez-vous si vous le voulez...

M. J.-P. Bolay désire rassurer M. J.-C. Favre en lui disant que son souci était également celui de la CF qui en a discuté avec la Municipalité. Sans avoir le tableau sous les yeux, nous constatons qu'à partir de 2015 nos investissements diminuent, donc nous allons aborder cette période pour rembourser nos emprunts. Ce sujet fait d'ailleurs partie des réflexions que nous avons écrites à la fin de notre rapport. Donc, en fait, ce que M. le Syndic a expliqué correspond vraiment à la réalité des chiffres que nous voyons pour les années à venir. Il est clair que ce sera à nous également de ne pas trop "lâcher les gaz"...
M. le Syndic : ...ou de ne pas nous en proposer...

Mme M. Hirt pose deux questions. A la p. 10 : demande si l'abri-bus est compris dans ces chiffres ?

P. 14 : désire des précisions concernant le tableau des Dépenses extrabudgétaires 2013, rubrique Etude des dangers secteur Blessoney.

M. le Syndic : répond que l'abri-bus n'est pas dans ce tableau, puisqu'il est porté au budget 2014, ce pour autant que l'enquête publique ne génère pas d'opposition. Il passe par voie budgétaire et non par un préavis spécifique. Le montant est de l'ordre de CHF 10 à 15'000,00. Il figurera dans le bouclage des comptes 2014. il a été voté dans le budget 2014.

Concernant l'étude des dangers secteur Blessoney, nous sommes en phase de révision, depuis 2003, du plan général d'affectation, ou *plan de zones* pour les anciens.

Les dispositions légales ont fortement évolué ces dernières années, nous imposant des travaux supplémentaires d'analyses de zones à risques. (Belmont est bien servi à ce sujet). Nous devons savoir dans quelle mesure dans ces zones à risques des constructions sont toujours possibles, respectivement quelles sont les conditions qu'il faudra imposer aux propriétaires qui désirent procéder à des travaux importants de transformations.

Dans la zone du Blessoney, c'est un problème d'eau. En construction, le premier réflexe est celui de supprimer les zones d'absorption d'eau (surfaces rendues étanches, parking, etc.) lors de précipitations. Ce qui signifie que l'eau part directement dans des collecteurs, et de ces derniers dans les eaux des rivières : Flonzel, Paudèze.

Comme nous avons beaucoup de constructions dans les hauts de la commune, le nombre de m³ rejetés dans ces rivières a fortement augmenté. Cette eau érode les berges. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il est suivi régulièrement depuis 20 - 30 ans.

Actuellement, l'Etat exige non seulement le suivi (à Belmont nous avons construit un dépotoir), mais demande que l'on fasse une étude qui est intégrée dans le plan d'affectation, qui, on l'espère, sera bientôt terminé.

L'objectif consiste à pouvoir informer les propriétaires en les mettant en garde vis-à-vis de tel ou tel risque. Dès lors, la responsabilité du propriétaire est engagée. A défaut, si vous ne le dites pas, vous pouvez engager la responsabilité de la collectivité.

Nous avons la même obligation en géologie. Par chance, nous avons à Belmont depuis 1997 une carte de gestion des zones à risques au niveau géologique. L'investissement a été peu important pour le résultat obtenu.

Par contre, au niveau hydrologique, des études ont été exigées côté Blessoney. Elles ont été réalisées et imposées dans le cadre du plan général d'affectation. Par contre, ce n'est pas parce qu'il y a une zone qui est décrétée étant potentiellement inondable que la commune ne va rien entreprendre. Nous travaillons en amont et nous allons vous présenter un préavis au début de l'année prochaine pour quelques travaux d'adaptation qui seront issus de cette étude.

Vous recevrez des plans et vous comprendrez le mécanisme. Nous allons gérer des eaux publiques qui vont diminuer le risque sur les fonds privés.

M. le Syndic peut ensuite répondre à une question précédente de M. J.-C. Favre : s'agissant des abonnements TL des enfants, nous avons décidé d'adopter l'année civile, soit du 01.01 au 31.12 et non plus du 01.07 au 31.06, ce qui nous obligeait chaque fois à effectuer une écriture transitoire. Pour nous cette manière de procéder est plus simple : nous avons une écriture abonnement TL de CHF 120'000,00. Ce montant n'apparaîtra plus dans le futur.

Sans autre question, **M. le Président C. Dupertuis** relit les conclusions de ce préavis N° 08-2014 Comptes 2013, puis procède au vote.
Le Préavis N° 08-2014 est accepté à l'unanimité.

Point 6 :
Préavis N° 09-2014 Rapport de Gestion 2013

M. le Président propose à l'assemblée de ne pas relire le rapport, considérant que tous les membres l'ont reçu auparavant, sauf si une personne le demande expressément. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe en revue le Rapport de Gestion.

M. P. Girard, p. 9 constate que beaucoup de visiteurs proviennent d'Amérique du Nord. Selon lui, la situation s'explique par le fait que beaucoup de personnes habitant ici utilisent des serveurs situés également en Amérique du Nord.

M. le Syndic : la NSA s'intéresse peut-être à nous...

Mme H. Pinto, p 11 : est sensible aux remarques faites en bas de page concernant le développement parfois abusif des courriels et des coûts supplémentaires qu'ils génèrent pour le destinataire. Demande s'il serait possible d'envisager la facturation de ces frais.

M. le Syndic : observe qu'il s'agit d'un débat intéressant déjà ouvert, mais sans fin. Nous sommes partis du principe suivant : nous sommes un service public, au public. Aux contraintes, le public réagirait en nous le faisant "payer" ultérieurement, d'une autre manière, par des complications administratives. Il reste une très grande éducation à faire, pas par nous, mais par la société... afin de ne pas utiliser le courriel avec un téléphone adressé une heure plus tard pour savoir s'il a été bien reçu... et deux heures plus tard pour savoir pourquoi la réponse n'est pas arrivée !

Même juridiquement, ce ne serait pas accepté. La Municipalité n'a pas le compétence et il faudrait l'accord du Canton et du CC pour faire ce type de facturation. M. le Syndic ne connaît personne qui procède de la sorte. Nous essayons d'être prudents dans le nombre d'éléments que nous imprimons.

Dans nos mails, comme vous l'avez remarqué, il est noté : *réfléchissez avant d'imprimer.*

M. J.-C. Favre : relève le travail remarquable et la qualité de ce document, ainsi que sa richesse concernant les informations. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.

De vifs applaudissements de l'assemblée suivent cette intervention.

Sans autre remarque ou question, **M. le Président** relit les conclusions de ce préavis N° 09-2014 Rapport de Gestion pour l'exercice 2013, puis procède au vote.
Le préavis N° 09-2014 Rapport de Gestion pour 2013 est accepté à l'unanimité.

Point 7
Election du Bureau pour l'année 2014-2015

Concernant la présidence, après avoir consulté les deux autres vice-présidents, M. C. Dupertuis sollicite encore un mandat.

Sans autre candidature, il est procédé au vote par bulletins individuels secrets.

M. J.-P. Bolay demande au Président pour quelle raison il se propose de faire encore une année.

M. le Président C. Dupertuis répond que nous nous trouvons dans une législature de 5 ans et qu'une personne doit faire 3 ans afin qu'elle passe la dernière année et la première du Conseil suivant comme c'est la tradition. Cette manière de procéder est également bénéfique pour le Conseil. C'est après en avoir discuté avec les intéressés que nous avons décidé que je pouvais postuler pour une année supplémentaire.

Résultat du vote : M. C. Dupertuis est réélu à l'unanimité : 44 voix sur 44 bulletins délivrés.

M. J.-P. Cavin : fait remarquer à l'assemblée que le Président vient de faire appliquer le règlement actuel concernant les élections. La Loi sur les communes de notre Canton a changé en juillet 2013. Légalement, juridiquement, la Loi sur les communes de notre Canton prévaut sur notre règlement. Elle prévoit qu'en cas d'élection pour le Président et pour les vice-présidents, le vote pour une élection peut se faire par acclamation dès l'instant où le nombre de candidat(s) est équivalent au nombre de place(s) à repourvoir, ce qui est le cas ici.

Dès lors, il demande au Président de bien vouloir, vu le nombre de places pour le poste de vice-président, 1er et 2ème, que les deux personnes candidates soient acceptées par acclamation au lieu du vote à bulletins secrets.

M. C. Dupertuis remercie M. J.-P. Cavin pour cette remarque mais prie l'assemblée de lever la main pour signifier son accord avec cette manière de procéder.

Le choix est clair et il est procédé au vote par acclamation pour les personnes suivantes, considérant qu'il n'y a pas d'autre candidature présentée :

1er vice-président : M. A. Roth

2ème vice-présidente : Mme V. Rodondi

scrutatrice : Mme P. Salathé

scrutateur : M. M. Markides

scrutatrice suppléante : Mme M.-A. Souyris

scrutateur suppléant : M. R. Uldry

Le Président remercie également notre huissier, M. P. Reverchon pour tout le travail accompli. De chaleureux applaudissements suivent cette déclaration.

Point 8

Divers et propositions individuelles

M. J.-P. Bolay : un abri-bus a été construit au Burenos et il désire remercier la Municipalité d'avoir réalisé cette construction et, d'autre part, désire également remercier la ou les personnes qui ont choisi ce genre d'abri, parce qu'il s'intègre extrêmement bien dans ce bord de forêt. Il considère que l'on ne pouvait pas faire mieux.

M. le Syndic : le réalisateur, c'est M. Bernard Burri.

M. L. Ciompi a une question inspirée par le Rapport de Gestion où il a lu que la carte journalière avait été abolie à cause du déficit prévu. Comme il constate que la situation s'est améliorée, il demande pourquoi on n'a pas rétabli cette prestation.

M. le Syndic : répond que la carte journalière a été supprimée également pour d'autres raisons, comme les horaires d'utilisation de cette carte, seulement à partir de 09h00, rendant celle-ci inintéressante pour les voyageurs se rendant en Suisse alémanique. Une autre cause fut la réalisation de la ligne de bus 49 qui présente pour la commune une charge additionnelle de l'ordre de CHF 400'000,00 par année. Les transports publics ont

un coût général très important dans nos finances. Cette possibilité n'est pas définitivement abandonnée, mais elle est dans les "viennent ensuite" en fonction du Budget que nous avons commencé à établir pour 2015. Il n'y a aucune promesse de faite, sauf "s'il y a du mou dans la corde à noeuds", la Municipalité pourra l'envisager.

Le Conseil pourrait nous l'imposer, ce n'est pas un problème, mais nous devons adresser des messages concordants. Nous devons tenir compte du fait que nous avons doublé notre endettement qui est passé à plus de 28 millions et pour une bonne cause, c'est pour demain, pour ceux qui vont alimenter notre caisse AVS...

Il faut faire avec l'argent que l'on a, pas avec celui que l'on espère.

Lorsque l'on prend un engagement, ce n'est pas pour se retirer, puis revenir etc. En cas de réactivation, il faut garantir cet engagement sur de nombreuses années.

M. L. Ciompi demande quel serait le coût d'une telle opération parce qu'il note que dans de nombreuses communes cette possibilité existe et nous ne faisons pas partie des communes les plus pauvres.

M. le Syndic : sait qu'effectivement, il y a beaucoup de communes où cela existe, mais il y a peu de communes qui ont des charges de transports publics aussi élevées que la nôtre. Nous sommes dans le trafic d'agglomération et donc pas subventionnés par la Confédération. La plupart des communes qui se trouvent dans le trafic régional voient leur déficit payé au 2/3 par la Confédération. En ce qui concerne les communes proches des lignes de chemin de fer, elles ont des situations financières plus favorables que la nôtre (même si elle s'est améliorée). Ils paient moins d'impôts et ils bénéficient de la carte...

Actuellement, M. le Syndic ne peut pas présenter de chiffre exact, mais de l'ordre de CHF 12'000,00 et 14'000,00 la carte par année. Comme il faut deux cartes, nous nous situons entre CHF 24 et 30'000,00 par année. Il ne s'agit pas d'une petite somme, même à l'époque où elle coûtait CHF 8'000,00, on parvenait à couvrir les ¾ par les ventes, le reste était à fonds perdus.

Les idées qui ont été discutées ici dans ce Conseil par rapport à une réservation par abonnement en passant par Internet ou autres, on pensait pouvoir acquérir la carte dans une autre commune. La carte n'est pas transmissible d'une commune à une autre. Il y a des conditions extrêmement restrictives mises en place par les CFF. Il ne s'agit pas d'une installation bon marché, donc il faut que ce soit un vrai plus pour une large part de la population. Lorsque la carte était meilleur marché, nous avions la fameuse opération où vous veniez retirer la carte la veille au soir ou le matin même à 07h00. Elle était de l'ordre de CHF 30,00 ou 40,00. Nous avons fait beaucoup de mises à disposition de la carte à CHF 30,00 au lieu de CHF 40,00.

Pour nous, c'était CHF 30,00 de gagnés et pas CHF 40,00 de perdus.

C'est le principe du plus grand nombre qui doit primer lorsqu'on pense à ce type d'opération.

Mais nous avons des transports publics : trois lignes de bus que notre voisinage n'a pas...

M. D. Kupper rappelle qu'à l'époque du projet de réfection de la Louche avec ses 4 "gendarmes couchés" il n'y était pas favorable puis s'était ravisé après leur réalisation en félicitant la Municipalité. Aujourd'hui, il constate que les usagers n'ont rien compris, sauf de temps en temps les habitants de la région. Il propose l'installation d'un panneau indiquant "croisements seulement sur les ralentisseurs".

M. le Syndic : prend note.

Mme A. Recchia demande pour quelle raison le village de Belmont a eu une coupure d'eau pendant une durée inhabituelle.

M. P. Michelet explique que la partie inférieure de Belmont a effectivement été privée d'eau. Nous avons vécu le pire scénario : d'une part un ordinateur qui a rendu l'âme sur le système de pilotage de l'ensemble du réseau et nous avons également eu un problème à

la station de pompage de la Mouette où nous avons eu un second problème de pression entre le réseau de Lausanne et les vannes de commande d'ouverture pour le pompage et l'alimentation du réservoir de Chatruffe. Cette conjugaison d'évènements a produit une rupture d'alimentation du réservoir de Chatruffe et il s'est vidé. Des conduites se sont également vidées. Pour alimenter le réservoir de Chatruffe avec celui de la Métraude, il a fallu pomper la colonne d'eau servie sur la ville de Lausanne.

Aujourd'hui, nous sommes en train d'étudier l'ensemble du système afin de mettre en place des mesures de sécurité complémentaires.

Il s'agit d'un incident qui a été répertorié avec ses conséquences. Nous avons pu constater que ce système n'était pas infaillible.

M. le Syndic précise à propos de "l'ordinateur" qu'il s'agissait d'une commande électronique qui était toute neuve.

M. J.-P. Vallotton informe l'assemblée que le lendemain soir à 19h00 la Société de musique l'Avenir organisera son traditionnel concert d'été devant la Grande Salle et qu'il y aura également un stand de saucisses grillées et des boissons. "Vous êtes attendus nombreux !"

Sans autre question ou suggestion, **le Président** remercie l'assemblée et met un terme à la séance.

M. le Syndic remercie également l'assemblée puis donne quelques précisions concernant la suite des festivités.

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

Secrétaire